

Pétition du sieur Dallançon à Saulzais-le-Potier. (Odre du jour.)

Pétition du sieur Bonasot à Port-Vendres. réclamant la réduction des contributions de l'église catholique, des ambassadeurs, des officiers de l'armée jusqu'au grade de capitaine, et de tous les gros emplois comme il a été déjà fait en 1793. (Ordre du jour.)

Pétition du sieur Advielle désirant que les employés des administrations départementales soient assimilés aux employés des administrations provinciales de l'Etat, le pétitionnaire demande notamment l'application à ces employés de la loi de 1853 sur les pensions civiles. Le rapporteur rappelle que sur des pétitions de même genre et sur la motion de M. Marié, le budget à l'art. 4 million-500,000 fr., pour les petits employés. La commission des pétitions demande le renvoi de la pétition à la commission du budget et à la commission de décentralisation. (Adopté.)

Pétition du sieur Maurice à Tours demandant que la capitale politique de la France, soit transférée hors de Paris et dans une ville non fortifiée; la même pétition ne transmet aucune stabilité dans les institutions républicaines, demande que la forme monarchique soit rétablie dans la personne de son lieutenant héréditaire et que l'Assemblée nomme un lieutenant général du royaume jusqu'à ce que le roi puisse prendre possession de son trône. Les motifs soulignés sont textuels dans le feuillet des pétitions.

Le rapport conclut à l'ordre du jour, en faisant observer que la pétition indique un travail bien étudié, mais qu'elle est inopportune.

Pétition du sieur Allier, ancien fondateur et directeur de la colonie agricole, horticole et industrielle de Petit-Bourg (Seine-et-Oise) demandant que l'on multiplie les fermes agricoles dans l'intérêt du travail et du bon ordre. (Renvoi au ministre de l'agriculture.)

Le rapport conclut à l'ordre du jour, en faisant observer que la pétition indique un travail bien étudié, mais qu'elle est inopportune.

Pétition du sieur Gaban, à L'actome, (Gers); il insiste sur la nécessité d'appliquer à toutes les autorités le principe de la responsabilité. Le pétitionnaire propose un concours public et périodique avec une prime nationale de 10,000 à 200,000 fr. pour la présentation de projets de lois relatifs à la limitation des pouvoirs et à l'étendue des devoirs et des droits inaliénables des administrateurs et des administrés. (Ordre du jour.)

Pétition du sieur M. Fin, à Clermont, demandant à l'Assemblée de décider, au nom de sa propre dignité, qu'aucunes pièces de faveur ne soient accordées aux parents des députés ni à leurs alliés jusqu'à un certain degré, pendant la durée de la législature, ni pendant les six mois qui suivront la fin de la législature. (Très bien! très bien!) Comme il ne saurait y avoir de sanction actuelle à la proposition, la commission propose l'ordre du jour. (Adopté.)

M. Vandier est le 3e rapporteur. Pétition diverses relatives à l'organisation de l'armée, renvoyée à la Commission chargée de cette réorganisation.

Pétition du sieur Bakojenniki à Barjola (Vendée) demandant que l'on fasse faire des exercices militaires dès l'âge de sept ans, suivant une progression qui varierait avec les différents âges; mais dès le plus bas âge, apprendrait aux enfants à partir, baster du pied droit, tantôt du pied gauche.

Le rapport conclut à l'ordre du jour. Une voix à droite. — La question préalable. L'ordre du jour est prononcé.

Pétition d'un sieur Moissels, à Marseille, ex-sous-lieutenant dans l'armée des Vosges (sous de Frappol), se plaint de n'avoir pas reçu les indemnités qui ont été allouées à ses camarades lors de leur licenciement, au mois de février. Les papiers militaires du pétitionnaire ont été égarés au moment des troubles à la Préfecture de Marseille. (Renvoi au ministre de la guerre, qui fera droit, s'il y a lieu.)

Pétition de M. de Tillacourt appuie la pétition, dont l'adoption aurait pour effet de faciliter la divulgation et la propagation des travaux de la Chambre. Il demande même que l'objet de la pétition soit complété en ce sens qu'il soit fait un tirage à part du compte rendu in extenso.

Le rapporteur dit que l'observation de M. de Tillacourt n'a rien d'incompatible avec les conclusions de la commission, sur lesquelles il insiste.

Le renvoi demandé par la commission est adopté.

Pétition du sieur Sommel demandant le rétablissement de la déclaration de l'évêque de France de 1862, la convocation d'un concile gallican et la libre exercice des cultes. (ordre du jour.)

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition du sieur Magné, docteur, à Marseille, demandant que toute publication consacrée exclusivement à la reproduction in extenso des débats de l'Assemblée, tels qu'ils sont tenus, soit par le Journal officiel, soit, n'importe le format, exonérée des droits de poste.

Le rapport conclut au renvoi de la pétition à la Commission relative au transport des journaux.

M. DE TILLACOURT appuie la pétition, dont l'adoption aurait pour effet de faciliter la divulgation et la propagation des travaux de la Chambre. Il demande même que l'objet de la pétition soit complété en ce sens qu'il soit fait un tirage à part du compte rendu in extenso.

Le rapporteur dit que l'observation de M. de Tillacourt n'a rien d'incompatible avec les conclusions de la commission, sur lesquelles il insiste.

Le renvoi demandé par la commission est adopté.

Pétition du sieur Sommel demandant le rétablissement de la déclaration de l'évêque de France de 1862, la convocation d'un concile gallican et la libre exercice des cultes. (ordre du jour.)

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice).

Pétition du sieur Roubeau, à Vichy, demandant le rattachement de la commune de L'actome à l'ancienne loi. Il propose que la surveillance de la pêche soit rendue au service des eaux et forêts. Il fait observer que la loi de 1869 n'a pas tenu compte des conditions climatiques et des usages basés sur les nécessités véritables. (Renvoi au ministre des travaux publics.)

Pétition du sieur Leleu, à Marseille, demandant que des mesures rigoureuses soient prises contre les repris de justice et les étrangers; que la garde nationale soit supprimée; et que l'on double le nombre de brigades de gendarmerie. Le pétitionnaire propose en outre que l'on augmente le timbre sur les actions et obligations industrielles et qu'il y ait un budget des pauvres comme en Suisse, en ce qui concerne les répartitions de secours et les institutions de charité. Il n'y a dans la pétition que des indications d'aucun développement de fait ou d'institutions.

L'ordre du jour est demandé par le rapport et prononcé par l'Assemblée.

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire connaître les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Le tribunal décide qu'il y a simplement suspension, et que le fabricant qui se refuse à livrer après la guerre, et alors que l'exécution du marché est devenue possible, doit être condamné à des dommages-intérêts.

On annonce de Saint-Amand, à l'Echo de la frontière, la mort de M. Désiré Pilotte, docteur en droit, candidat aux dernières élections pour l'Assemblée nationale.

On se rappelle qu'en 1848, M. Pillette partageait à Lille, avec Delescluze les fonctions de commissaire général dans le Nord.

Par arrêté de M. le préfet, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie:

Mlle Lebecq, institutrice publique (3e classe), à Mouveaux, est nommée institutrice publique (même classe) à Lille, rue de la Deûle, en remplacement de Mlle Ducrot, décédée.

Mlle Bracq, institutrice adjointe à Lille, est nommée institutrice publique (3e classe) à Mouveaux, en remplacement de Mlle Lebecq, appelée à d'autres fonctions.

On vient d'arrêter et d'écrouer à la prison St-Vaast, à Douai, un complice du vol commis récemment à Dechy, au préjudice du sieur Catillon.

Depuis quelque temps, l'attention de la police était attirée sur des vols nombreux qui se produisaient dans les communes de l'arrondissement de Douai, et les investigations les plus actives étaient exercées sur un grand nombre de points.

Ces recherches ont été couronnées de succès. Les derniers affidés de la bande qui dévastait nos campagnes, viennent d'être mis en état d'arrestation.

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

Alfred, rue de Croix. — Lejour Adolphe, rue du Nouveau-Monde. — Plateaux Alexandrine, rue du Temple. — Wateaux Coralie, au Fontenoy.

23 Juin. — Demortier Céline, 9 mois, au Pile. — Devismine Marie, 1 an, rue de la Guinguette. — Poillet Emile, 15 jours, au Cul-de-Four. — Vancaneghem Auguste, 10 mois, Grande-Rue. — Rocq Marie, 6 ans, au Fontenoy.

24 Juin. — Destroyes Louis, 43 ans, commis négociant, rue de la Chapelle Garete. — Desmettre Alexandre, 27 ans, employé de commerce, rue du Chemin de Fer. — Cautaux Eugénie, 5 ans, rue de la Redoute. — Debeer Ivo, 6 ans, rue de la Perche. — Ferrer Bianche, 1 an, au Fontenoy. — Vanderheyden Ernest, 6 mois, rue des Longues-Haies. — Bayard Clémentine, 62 ans, ménagère, aux Petites-Sœurs. — Delecluse Marie, 67 ans, rentière, rue St-Pierre. — Vercautier Arthur, 1 an, à l'Hôpital.

DIRECTION GENERALE DES POSTES. Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste. Taxe des lettres nées et distribuées dans la circonscription postale du même bureau

Lettr. affr. non-affr. Jusqu'à 10 g. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c. de 10 gr. à 20 gr. incl. 0 20 0 30 de 20 gr. à 100 gr. 0 40 0 60 de 100 gr. à 200 gr. 0 80 1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris. Lettr. affr. non-affr. Jusqu'à 15 gr. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c. de 15 gr. à 30 gr. incl. 0 20 0 25 de 30 gr. à 60 gr. 0 30 0 35 de 60 gr. à 90 gr. 0 40 0 55

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 grammes ou fraction de 40 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

Jusqu'à 10 gr. inclus. 0 f. 20 c. 0 f. 30 c. de 10 gr. à 20 gr. incl. 0 40 0 60 de 20 gr. à 100 gr. 0 80 1 20 de 100 gr. à 200 gr. 1 60 2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement et 1 fr. 20 cent en cas de non-affranchissement.

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

et meilleur. Eh bien, voici mon maître qui, pour payer sa bienvenue à Neath, vous prie d'en servir à chacun de ceux qui sont ici une petite mesure; ni eux ni vous ne refuserez de nous faire raison, j'en espère?

Les assistants se répandent en bénédictions et en remerciements. L'hôte se s'empressa d'exécuter les ordres des généreux voyageurs, et bientôt chaque convive se mit à déguster avec jélicies ce nectar précieux dont il était privé depuis longtemps.

Alison et Jenny surtout ne tarissaient pas en éloges sur la munificence des étrangers.

— Ah! Votre Honneur, dit Alison en faisant claquer la langue et en se tournant vers Foster, dont la portion restait intact devant lui, voilà une belle action! et vous mériteriez de vendre ici vos marchandises avec de gros bénéfices. Malheureusement, il n'y faut pas compter, voyez-vous; le village est si pauvre, qu'excepté le révérend M. Bruce, le ministre de la religion établie, et le père Gordon, le nouveau ministre catholique, pas un habitant peut-être ne serait assez riche pour vous acheter une douzaine d'aiguilles ou un écheveau de fil.

Le silencieux colporteur rompit enfin le silence obstiné qu'il gardait depuis son arrivée.

— Ainsi donc, demanda-t-il d'une voix vibrante, on est toujours misérable sur les terres de lord Avondale? — Vous pouvez le dire, monsieur! s'écria Jenny,

jalouse de payer son écot en renseignements. Nos souffrances deviennent de jour en jour plus grandes; malgré les aumônes du gouvernement, nous n'avons à manger que la moitié de notre sou, et nous sommes presque nus. — Aussi, la plupart d'entre nous se trouvent-ils très contents quand on consent à les recevoir sur les navires qui vont en Angleterre, ou en Amérique, ou plus loin encore. Si on le voulait, nous quitterions tous ce malheureux pays, où nous mourrions de faim tôt ou tard. — Et quelle est la cause de cette affreuse détresse? — Il y a d'abord la maladie des pommes de terre, Votre Honneur; puis les landlords de Stone-House on redoublé de rigueur, depuis la dernière rébellion. Dam! ils ont bâti un château, à la place de l'ancien cottage, et il a fallu beaucoup d'argent pour cela.

Aussi ont-ils complètement changé leur mode de régir leurs terres. Autrefois, le petit fermier traitait directement avec eux, ou avec leur intendant, et si durs qu'ils fussent, il en tirait toujours quelque chose. Mais, depuis cette maudite insurrection, le landlord n'a plus voulu avoir affaire au simple paddy; il loue ses domaines à de gros spéculateurs, qui sous-louent eux-mêmes à d'autres, et qui nous appellent des middlemen (intermédiaires). Si bien qu'un pauvre homme qui a besoin de quelques acres de terre pour nourrir sa famille ne les obtient qu'à des prix exorbitants. A la première échéance, il ne peut payer son

terme; alors les middlemen saisissent tout ce qu'il possède et le chassent de son cottage avec sa famille. De la sorte, les maîtres s'enrichissent et ne craignent rien, tandis que le paddy se ruine et se trouve réduit à la mendicité. — Et quel est le landlord, dit Foster avec agitation, qui, dans la crise où nous sommes, applique encore cet inhumain système d'exploitation dans la paroisse de Neath? Je croyais que le vieux lord Avondale avait reçu de trop sévères leçons pour...

— Le vieux lord! répéta Jenny à son tour; quoi! Votre Honneur, ignorez-vous que le vieux lord est mort, il y a plus de deux ans, un peu après le mariage de sa fille?

Le colporteur fit un soubresaut. — Lord Avondale est mort et sa fille est mariée? dit-il d'une voix altérée en palissant. — Et s'il plaît à Votre Honneur, c'est là une vieille histoire. Miss Nelly a épousé sir Georges Clinton, son parent, qui, par suite de la mort du vieux lord, est devenu pair d'Angleterre et comte Avondale.

Foster se renversa en arrière, comme s'il eût été pris d'un malaise subit. Son compagnon lui toucha l'épaule et l'obligea à boire tout d'un trait son verre de whisky. Pendant cette conversation, les habitudes du cabaret s'étaient éteintes un à un, par suite de la discrétion naturelle au bas peuple irlandais. Il ne restait dans la salle que la veuve Flanagan et ses deux amies, à qui l'obscurité tout jours croissante avait dérobé l'émotion

singulière du colporteur. — Vous savez, mes bonnes femmes, reprit bientôt Kennedy d'un air de simplicité, que les gens de notre profession sont obligés de se renseigner aussi exactement que possible sur le caractère et les habitudes des personnes importantes du pays où ils s'arrêtent; c'est ainsi que l'on parvient à contracter avec elles de bons marchés. Ne vous étonnez donc pas si mon maître et moi nous désirons savoir plus particulièrement ce qui concerne votre jeune lady. — Il peut être dangereux de parler de certaines choses, ami Kennedy, répliqua Alison; cependant, il faut l'avouer, le mariage de sir Georges avec miss Avondale a fait jaser dans le temps, et on n'y a cru que quand la chose a été entièrement conclue. On prétend que miss Nelly ne pouvait souffrir sir Georges, à cause de sa conduite dans une intrigue qui coûta la vie à une malheureuse jeune dame de ce village. — Eh! mais, comère, interrompit Jenny à son tour en ricanant, ce que vous ne dites pas, c'est que miss Avondale n'en devait guère à sir Georges; car enfin une jeune fille comme elle qui est enlevée par les white boys et qui est prisonnière dans le Cannemara pendant plus de six mois, ça paraît bien chanceux tout de même! — Vous êtes une mauvaise langue, Jenny, dit mistress O'Flanagan, qui, tout en retournant ses gallettes d'avoine, ne perdait pas un mot de la conversation, et vous allez donner une détestable opinion de vous

à Leurs Honneurs... Qu'importaient les bagatelles dont vous parlez, quand il s'agissait d'une grande fortune commune celle des lords Avondale! Si miss Nelly n'eût pas épousé sir Georges, à qui revenait, après la mort du vieux comte le titre et la terre d'Avondale, il eût fallu lui payer un douaire de cinquante mille livres sterling; or, sir Georges n'avait rien, et la construction du nouveau château avait coûté les yeux de la tête. Le vieux lord n'a vu d'autre moyen, pour conserver entiers les domaines de ses ancêtres, que de décider les jeunes gens à ce mariage; il y est parvenu, non sans difficultés, dit-on; ce qui n'empêche pas les époux de mener joyeuse vie! — Oui, dit Jenny, mais le bruit court qu'ils ne sont jamais si heureux que quand ils sont éloignés l'un de l'autre... Ainsi, pendant que milord assiste aux courses d'Angleterre, miady est venue ici inaugurer le château avec une bande de jeunes gentlemen, qui chassent et pêchent toute la journée, et de riches ladies qui galopent à cheval dans le parc, en riant comme des folles. Miady leur donne l'exemple, et ce n'est pas là la conduite d'une femme bien chagrine de l'absence de son mari! — Vous n'y êtes pas, Jenny, répliqua Alison en baissant la voix d'un air railleur; sans vouloir médire de miady, j'ai entendu conter des choses...

(La suite à un prochain numéro.)

(La suite à un prochain numéro.)